

Le 9 février 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N°AP 2023-003

**Régie d'avances
Menues Dépenses**

**Cessation de fonctions de
Sylvie GALLAND, mandataire suppléant**

Certifié exécutoire	20 FEV. 2023
Reçu en préfecture	13 FEV. 2023
Publié	20 FEV. 2023
Notifié à Sylvie GALLAND	20 FEV. 2023

ARRETE DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la décision du Président n° DP 2017-380 du 29 novembre 2017 portant modification de la régie d'avances Menues Dépenses ;

Vu l'arrêté du Président RH 2017-467 du 26 octobre 2017 portant nomination du mandataire suppléant Sylvie GALLAND ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 8 février 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Sylvie GALLAND est déchargée de ses fonctions de mandataire suppléant de la régie d'avances Menues Dépenses à compter du 1^{er} février 2023.

ARTICLE 2

Le directeur général de Roannais Agglomération et le trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis à M. le Sous-Préfet et à M. le Trésorier de Roanne
- Publié sur le site de Roannais Agglomération
- Notifié à Sylvie GALLAND

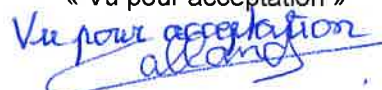
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois.

Yves NICOLIN,



Président,
Maire de Roanne

Signature du Mandataire Suppléant,
Précédée de la mention manuscrite
« Vu pour acceptation »



Sylvie GALLAND